



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

11 janvier 2018

Comment organiser son épargne ?

Bien organiser son épargne, c'est l'adapter au mieux à ses différents besoins, à ses objectifs ou à la durée recommandée des placements. Le mode d'emploi en images.

COMMENT ORGANISER MON ÉPARGNE ?

Épargner constitue une bonne habitude. Il est conseillé d'organiser cette épargne pour l'adapter au mieux à ses besoins, ses objectifs et à la durée envisagée de l'épargne ou du placement. Voici comment organiser son épargne en quelques étapes.

LES ÉTAPES INDISPENSABLES

1- ÉQUILIBRER SON BUDGET



Équilibrez votre budget pour dégager une **capacité d'épargne**.

Épargne régulière et/ou ponctuelle

2- SE CONSTITUER UNE ÉPARGNE DE PRECAUTION



En priorité, vous devez vous constituer une **épargne de précaution**, pour **faire face aux coups durs** et autres imprévus financiers.

Épargne disponible et sans risque (livret A, livrets bancaires...)

DÉFINIR SES PROJETS, SON HORIZON DE PLACEMENT ET SON BESOIN DE GARANTIE

DÉFINIR VOS PROJETS D'ÉPARGNE



ACHETER UNE MAISON



FINANCER LES ÉTUDES DES ENFANTS



PRÉPARER SA RETRAITE



DÉFINIR LA DURÉE PENDANT LAQUELLE VOUS N'AUREZ PAS BESOIN DE CET ARGENT

► il s'agit de votre **horizon de placement**

COURT TERME - MOYEN TERME - LONG TERME

- 3 ans

3/10 ans

+ 10 ans




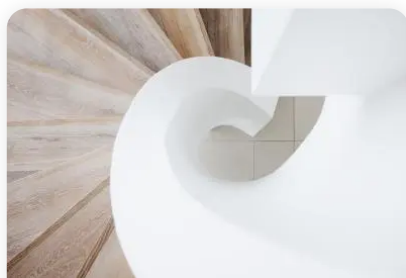
Vous avez un capital à placer ?

Choisir les bons placements pour son épargne, c'est prendre en compte ses objectifs, son horizon de placement et le niveau de risque que l'on est prêt à prendre.

Quels placements choisir ?

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

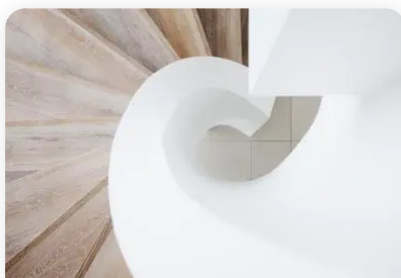


ARTICLE

BIEN INVESTIR

19 octobre 2018

Avant de souscrire :
bien connaître son
horizon de placement

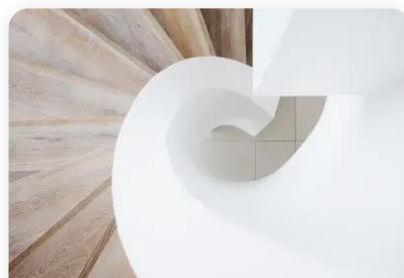


ARTICLE

BIEN INVESTIR

19 octobre 2018

Définir son objectif
d'épargne pour bien
choisir son placement



ARTICLE

BIEN INVESTIR

07 janvier 2014

Préparer son rendez-
vous avec un conseiller
financier



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

